

SYDEEL66 INFO

Bulletin trimestriel

#Décembre 2018

Mot du Président

Cher(e)s Sydeelien(e)s, Cher(e)s ami(e)s,

Je suis heureux de vous transmettre ce SYDEEL66 INFO dans lequel vous pourrez prendre connaissance des nouvelles modalités financières du Sydeel66 applicables au 1^{er} Janvier 2019, de la fin du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques mais aussi du lancement du contrôle Linky auprès de notre concessionnaire ENEDIS. 2019 sera une année importante en prise de décision et de divers projets que vous pourrez suivre à travers le site internet et la page facebook du SYDEEL66. En cette fin d'année 2018, les membres du Comité Syndical, le personnel et moi-même, vous souhaitons de joyeuses fêtes et tous nos meilleurs voeux pour l'année 2019. Qu'elle vous apporte tout ce dont vous souhaitez et la concrétisation de tous vos projets.

Tous mes voeux les plus sincères !

Jacques ARNAUDIES
Président du SYDEEL66



SYDEELISSIME

Les nouvelles modalités financières du SYDEEL 66

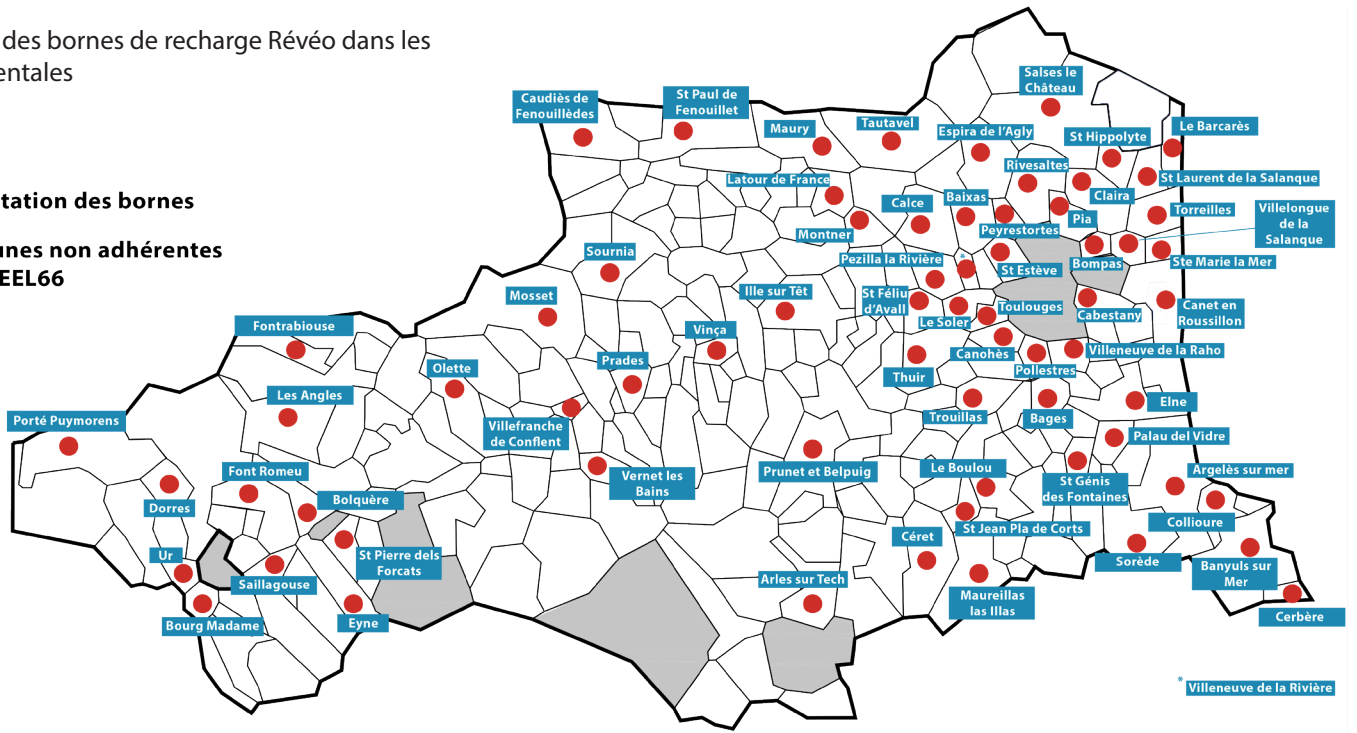
Le 31 juillet 2018, le comité syndical s'est prononcé sur les nouvelles modalités financières du sydeel66 valable à compter du **01/01/2019** pour la réalisation de vos travaux.

Type de travaux	Nouvelles modalités financières Participations Sydeel 66	
	Plafond travaux	Pourcentage
Mise en esthétique basse tension	30 500.00 €	40 %
IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques)	Borne de recharge type «Normale/Accélérée»	
	10.000 €	20 %
	Borne de recharge type «Rapide»	
	28.000 €	20 %
Eclairage Public (Travaux de renouvellement, petites réparations, rénovation d'armoires de commande vétustes, équipements spécifiques visant aux économies d'énergie, remplacement suite à test de stabilité de candélabre, éclairage de points de ramassage scolaire, dispositifs d'alimentation d'illuminations temporaires, dommages causés aux installations)	30 500.00 €	50 %

Fin du déploiement du réseau de bornes REVEO dans les Pyrénées-Orientales

Déploiement des bornes de recharge Révéo dans les Pyrénées-Orientales

- Implantation des bornes
- Communes non adhérentes au SYDEEL66



Porteur du projet, le Sydeel 66 à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour cette compétence, a permis de développer la **mobilité électrique** dans le département des Pyrénées-Orientales. En effet, l'année 2018 marquera l'aboutissement du **déploiement des infrastructures** de recharge pour véhicules électriques débuté en 2016. Aujourd'hui c'est **76**

bornes qui sont posées par le SYDEEL 66 soit **152 points de recharge** sur **68 communes** avec le concours financier de l'ADEME à hauteur de **50% des investissements** et avec le soutien du département à **10%**. Le Sydeel a également participé sur ses **fonds propres à 40%**.

Ce déploiement permet à l'usager de disposer de l'énergie près de chez lui dans la dynamique du **service public**.

Par ailleurs, le **maillage** équilibré des bornes imaginé par le syndicat, offre la possibilité aux utilisateurs de véhicules électriques de se déplacer sans difficulté. Au niveau régional ce sont plus de **1000 bornes** qui sont opérationnelles.

Retrouvez l'ensemble de leurs localisations et leurs disponibilités sur le site de Révéo : www.reveocharge.com

CHIFFRES CLÉS / Pyrénées - Orientales (septembre 2018)

624 véhicules électriques immatriculés
1 332 sessions effectuées sur les bornes

111 abonnés Révéo
76 bornes de recharge

ACTUALITÉ

Contrôle Linky

Dans les Pyrénées Orientales, 220 Communes et Perpignan Méditerranée Métropole ont délégué au SYDEEL66 leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE). À ce titre, le SYDEEL66 assure le suivi et le contrôle régulier du contrat de concession signé avec Enedis.

En septembre 2018, nous avons engagé auprès du concessionnaire, un contrôle sur le déploiement du compteur communicant « LINKY » avec notamment, un état sur le déploiement, sur les réclamations, sur les conditions de déploiement etc. Ce contrôle fera l'objet d'un rapport qui sera diffusé à l'ensemble des communes courant du premier trimestre 2019.

Linky

